

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



COMMUNE DE KANI-KELI

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇU LE 26 AOÛT 2022

D.R.C.L

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
KANI-KELI  
N° 62 /22/CKK

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 09  
Procuration : 1  
Votants : 20

Objet : Soutien à la  
publication d'un  
ouvrage-Les  
Productions du Sommet

La convocation du  
conseil municipal a été  
faite le 11/08/ 2022

N° d'enregistrement  
..... du  
.....

Certifié exécutoire  
compte tenu de  
l'affichage en mairie le  
.....

Et de la réception à la  
préfecture le .....

L'an deux mille vingt et deux, le 21 août, le conseil municipal de la commune de Kani-Kéli étant réuni en assemblée, à la salle de réunion de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACHADI Abdou, maire de Kani Kéli.

**Etaient présents :** RACHADI Abdou, ABDULLAH Attoumani Black, AHAMADA Salama, AMED Hatubi Roger, BAHARIA Attoumani, HALIDI Riziki, MOUAYADI Mariame, SOILIH FOUNDI Imadoudine, SOILIH-MADI Mohamadi-Colo, MOUSSA Hamidou, ATTOUMANI FOUNDI Houraza, AYOUBA Assani-Souffiane, ALI Marise, OILI AHAMADI Tahanlabati Tissianti, OUSSENI Dawiridine, HAROUNA Maidati, ASSANI Faissoili, OUSSENI Faina, ABOUDOU Said

**Représentés par procuration :** ALI MCOLO Tissianti (MOUSSA Hamidou)

**Absents :** ABAINÉ Dzoudzou, IZOUNDINE Affoussati, MOHAMED Anissa, SAINDOU Fatima, MADIBACAR Mohamed, SALIM Fatima, ABOUDOU SILAHI Charafidine, ALISAID Said, BOINA Roukia

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame Mariame MOUAYADI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu la demande de subvention;

Vu la réunion de la Commission politique de la ville, du Sport et du loisir du 9 août 2022;

Vu le rapport de présentation n° 16 du 21 août 2022 relatif au soutien à la publication d'un ouvrage-Les Productions du Sommet,

Dans le cadre du dispositif du Conseil départemental « soutien à la publication d'un ouvrage sur le patrimoine naturel et culturel de Mayotte », M. Askandari Allaoui, auteur et Président de la société *Les Productions du Sommet* a demandé à être soutenu pour la publication d'un ouvrage portant sur *la problématique autour de sermon de vendredi*.

Le plan du financement du projet prévoit une subvention du département de 26 754 euros et une aide de la commune de 3 000 euros pour une publication estimée à 31 754 euros.

La Commission de la Jeunesse, des Sports et de la Culture s'est réunie le 9 août 2022 afin d'examiner la demande a émis un avis favorable à l'accompagnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Par 19 voix pour et une abstention (SOILIH FOUNDI Imadoudine)

- d'acter une subvention de 3000 euros à la société Les Productions du Sommet pour la publication d'un ouvrage ;
- d'autoriser M. le maire à verser la subvention et à signer tout acte lié à cette attribution.

Ainsi fait et délibéré, ont signé sur le registre les membres présents.

Le Maire  
Abdou RACHADI

